



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 49710

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation de bien vouloir lui préciser si des conventions doivent être passées entre les communes et une structure intercommunale pour déterminer, suite au transfert de compétence, les modalités de transfert du personnel, du patrimoine et des emprunts lorsque les statuts de l'établissement public de coopération intercommunale ne font pas mention de ces modalités.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49710

Rubrique : Groupements de communes

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1482